

LES ÉTIQUETTES SANS PRISE DE TÊTE - LES PEINTURES

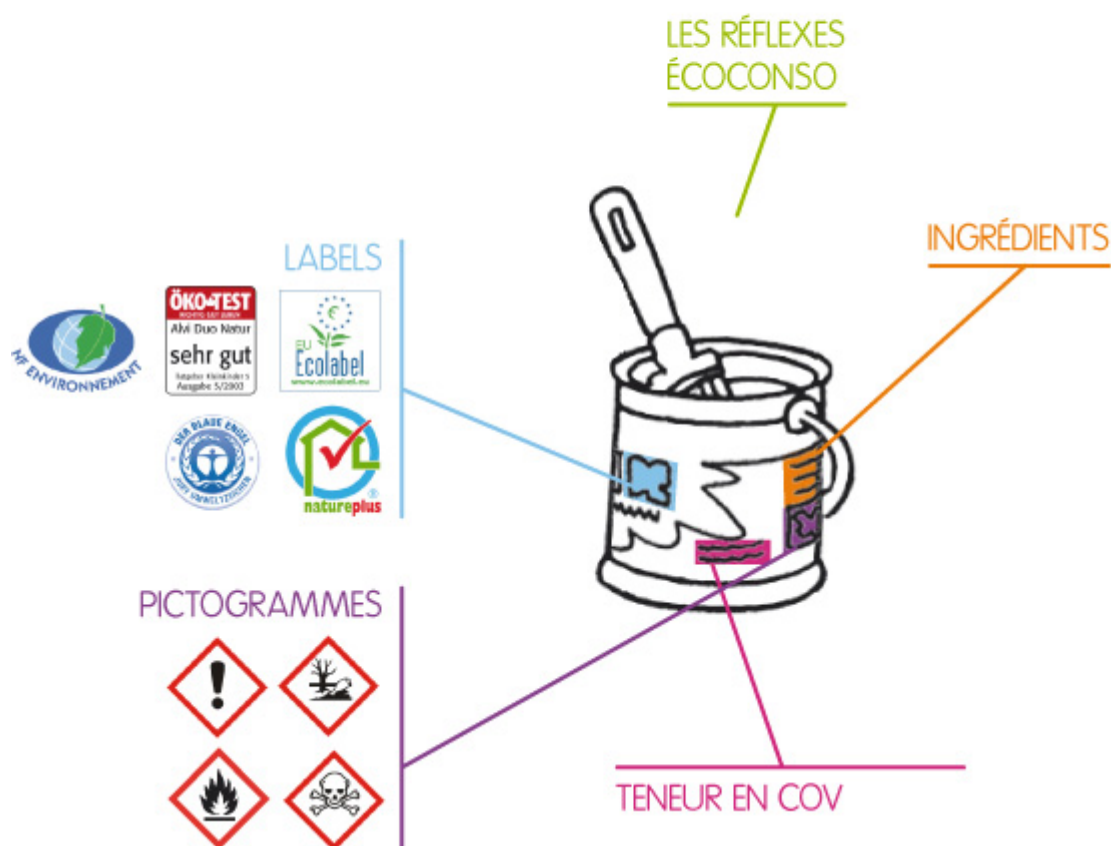
ARTICLES

[mise à jour : 04/2010]



Cliquez sur l'une des catégories (réflexes écoconso, ingrédients, labels...) de l'image ci-dessous pour obtenir plus d'informations ...

PEINTURES



I. Introduction

Les étiquettes « peintures », sans prise de tête !

Ces dernières années ont été marquées par des alertes aux pollutions intérieures. C'est le résultat des fuites de colles, de solvants et d'autres substances chimiques dans l'air de nos maisons de mieux en mieux calfeutrées. Les COV, les formaldéhydes, les éthers de glycol sont devenus nos compagnons de vie à notre insu. Sans compter les métaux lourds et autres adjuvants chimiques largement employés dans l'industrie de la peinture. Cet ensemble forme un cocktail chimique qui peut être source de problème pour la santé.

Les pollutions intérieures sont caractérisées par 3 facteurs à prendre en compte :

- les **synergies possibles** entre divers polluants intérieurs émanant de source différente (biocides, solvants, colles, mélamine, amiante, pollutions microbiologiques, fumées de tabac, etc.)
- les **effets à long terme** souvent peu pris en compte lors des études d'impact sur la santé
- les **personnes sensibles** : femmes enceinte, foetus, allergiques, asthmatiques, etc. Nous ne sommes en effet pas égaux devant les pollutions intérieures. La barrière placentaire est, par exemple, très perméable à certains polluants chimiques.

Sur base de ce constat, il est évident que c'est l'un des domaines pour lequel il est important de faire valoir le principe de précaution et de tenter donc de minimiser au maximum les sources potentiels de pollutions de l'air intérieur. Cela afin de réduire les risques pour la santé et l'environnement.

Pour ce faire, il sera intéressant d'objectiver au maximum l'impact potentiel sur la santé des peintures au travers de critères de choix de produits à mettre en oeuvre.

Aujourd'hui, les produits dits "écologiques" et/ou "naturels" offrent une alternative tout aussi crédible en terme technique et esthétique qui mérite une place dans les finitions intérieures. Cela ne doit pas nous empêcher d'être aussi exigeant avec ces produits.

[HAUT](#)

Les réflexes écoconso !

- Privilégions les peintures sans solvant, ni-cosolvant.
- Cherchons les peintures dont les ingrédients sont d'origine minérale et/ou végétale.
- Préférons les peintures dont la teneur en COV est la plus faible possible, voire nulle.
- Evitons les peintures contenant des métaux lourds ou plus de 1% d'additifs (fongicides, épaississants, fixateurs, dispersants, anti-UV, ignifuges, siccatifs). (Lien vers la partie « adjuvants »).
- Optons pour des peintures perméables à la vapeur d'eau et hygroscopiques, qui ont une capacité de régulation de l'humidité de l'air intérieur.
- Privilégions les peintures biodégradables.
- Fabriquons nos peintures maison. A base de chaux et de pigments naturels, elles seront écologiques et économiques !

[HAUT](#)

Ingrédients

A privilégier

- [Acide salicylique](#)
- [Argile](#)
- [Bentonite](#)
- [Bleu de pastel](#)
- [Carthame](#)
- [Caséine](#)
- [Chaux](#)
- [Craie](#)
- [Dolomie](#)
- [Essence d'écorce d'agrumes](#)
- [Essence de térébenthine](#)
- [Kaolin](#)
- [Eau](#)
- [Pigments naturels](#)
- [Lin](#)
- [Oignon](#)
- [Oxyde de fer](#)
- [Pin](#)
- [Poudre de marbre](#)
- [Ricin](#)
- [Silicates](#)
- [Talc](#)
- [Terre de sienne](#)
- [Thé](#)
- [Valériane](#)

A éviter :

- [Acryl](#)
- [Alcool](#)
- [Cadmium](#)
- [Cétones](#)
- [Chrome](#)
- [Époxy](#)
- [Ester](#)
- [Éther de glycol](#)
- [Plomb](#)
- [Polyuréthanes \(PU\)](#)
- [Résines synthétiques](#)
- [Toluène](#)
- [Vinyl](#)
- [Xylène](#)
- [Zinc](#)

[HAUT](#)

II. Le choix du liant de la peinture

Le liant détermine souvent le type de peinture. Il permet l'accroche de la peinture au support et entre les constituants de la peinture.

Les risques pour la santé : Les résines synthétiques, polyuréthanes, époxydes, acryliques, vinyliques peuvent provoquer des irritations de la peau et des voies respiratoires.

Conseil pour le choix du liant :

- privilégier des liants minéraux : peintures à l'[argile](#), peinture à la [chaux](#), peintures aux [silicates](#)
- privilégier des liants à base d'huiles végétales et de résines naturelles : [lin](#), [ricin](#), [carthame](#), [pin](#), [caséine](#)

Des liens utiles sur la toxicologie des composés des peintures :

- www.reptox.csst.qc.ca
- www.inrs.fr
- www.afsset.fr

[HAUT](#)

III. Le choix du solvant d'une peinture

Le solvant (diluant) permet de dissoudre les éléments de la peinture et la rend applicable. Lors de l'application et du séchage des peintures tous les solvants s'évaporent. A l'exception de l'eau, les solvants sont une source de composés **organiques volatils (COV)**.

Les risques pour la santé :

- solvant synthétique à base d'hydrocarbures (toluène, xylène,...), d'alcool, d'esters, de cétones : potentiellement toxiques pendant la volatilisation du solvant (phase potentiellement longue) : troubles neurologiques, digestifs, respiratoires, allergies, asthmes, vertiges.
- Les COV sont une source importantes de pollutions intérieures (formaldéhyde, benzène, toluène, alcools, ...). Ils peuvent provoquer des étourdissements, des nausées, la fatigue et bien d'autres symptômes. Globalement, ils fragilisent le système immunitaire.
- Les éthers de glycol peuvent réduire les capacités de reproduction.

Conseil pour le choix du solvant :

- Dans tous les cas, n'utiliser que des peintures respectant la directive européenne en la matière (maximum 30g COV/litre de peinture murale ; 250g pour les autres).
 - 12 catégories de peintures (phase aqueuse, phase solvantée, etc.) avec seuil à respecter variable.
- privilégier les peintures qui utilisent le solvant « eau » à 100% : peintures à l'argile, à la chaux à la caséine.
- Minimiser le nombre de gCOV/l dans les peintures solvantées et les peintures en phase aqueuse (présence du co-solvant)
- Pas toujours possible de se contenter de l'eau pour diluer le liant :
 - Deuxième choix : essence de térébenthine (pins du Sud), essence d'écorce d'agrumes
 - Attention, les terpènes, mêmes naturels, sont des solvants qui peuvent se révéler nocifs et allergènes, en grande quantité.

Des liens utiles sur la toxicologie des composés des peintures :

- www.reptox.csst.qc.ca
- www.inrs.fr
- www.afsset.fr

[HAUT](#)

IV. Le choix des pigments d'une peinture

Les pigments déterminent la couleur d'une peinture et son aptitude à opacifier un support après séchage. Il peut améliorer la dureté, l'imperméabilité ou la résistance à la corrosion. Il peut jouer le rôle de « charge » pour améliorer les caractéristiques techniques de la peinture (viscosité, densité, film brillant, etc.)

Les risques pour la santé :

Les pigments issus de la pétrochimie présentent une grande diversité mais peuvent présenter des dangers pour la santé. Leur fabrication génère aussi une pollution importante. Les plus toxiques sont ceux à base de métaux lourds comme le plomb, le zinc, le chrome et le cadmium.

Critères de choix des pigments

- éviter les peintures dont les pigments sont issus de la pétrochimie
- éviter les pigments à base de métaux lourds
- privilégier les pigments d'origine minérale (ex. craie : pigment blanc, terre de sienne, oxyde de fer, ocres) ou végétale (bleu de pastel, valériane, thé, oignon, ...) Leurs gisements sont inépuisables ou renouvelables.

Des liens utiles sur la toxicologie des composés des peintures :

- www.reptox.csst.qc.ca
- www.inrs.fr
- www.afsset.fr

[HAUT](#)

V. Le choix de la charge éventuelle

La charge permet d'améliorer les caractéristiques techniques de la peinture (viscosité, densité, film brillant, etc.)

Critère de choix :

- privilégier les charges d'origines naturelles : acide salicylique, kaolin, argile (bentonite), poudre de marbre, craie, talc, dolomie,...

[HAUT](#)

VI. Les adjuvants

1. Les additifs

Ils permettent de donner des caractéristiques complémentaires aux peintures (fongicides, épaississants, dispersant, fixateurs, anti-UV, ignifuge, etc.) : stabilité, homogénéité, anti-gel, etc.

Les risques pour la santé :

Les agents fongicides, le glycol et d'autres molécules contribuent au cocktail chimique présent dans l'air intérieur avec ses impacts potentiels sur la santé. Ils s'ajoutent aux quantités de COV générée par les solvants.

Conseil :

- privilégier des peintures sans additifs
- exclure les peintures contenant plus de 1% d'additifs

2. Les siccatifs

Le rôle des sels métalliques est d'apporter de l'oxygène à la peinture à l'huile pour accélérer sa polymérisation (séchage-durcissement des huiles conventionnelles et naturelles).

Des liens utiles sur la toxicologie des composés des peintures :

- www.reptox.csst.qc.ca
- www.inrs.fr
- www.afsset.fr

[HAUT](#)

Labels des peintures

De manière générale, privilégier des marques de peintures qui donnent une information complètes, transparentes et faciles d'accès :

- fiche technique, à la demande ou sur le site du fabricant
- fiche de sécurité, à la demande ou sur le site du fabricant
- composition
- mention des g de COV/l

Le respect d'un cahier des charges liés à un label (ou équivalent) peut constituer un plus pour le choix d'une peinture.

Attention, l'absence de label ne permet pas de tirer de conclusions. Les labels ont en effet un coût dans lequel les producteurs de peintures dites « écologiques » n'investissent pas forcément.

Pour en savoir plus sur les labels :

- www.infolabel.be
- www.ecoconso.be pour la brochure « Logos ? Labels ? Pictogrammes ? Comment s'y retrouver ? »

NF environnement



Ce label certifie que le produit répond à des critères environnementaux, basés sur une analyse du cycle de vie du produit.

Dans le cas des peintures, par exemple :

- interdiction de métaux lourds (plomb, cadmium, chrome VI, mercure, arsenic)
- interdiction de plastifiants
- interdiction de certains éthers de glycol
- garantie de performance du produit (durabilité, séchage, pouvoir masquant...)
- COV limitée à 100g/l et jusqu'à 200g/l
- Exclusion de substances reconnues toxiques, mutagènes, cancérigènes (tolérance jusqu'à 0,1%)

Ce label indépendant est contrôlé officiellement par des organismes indépendants (Afnor).

Pour en savoir plus :

- www.marque-nf.com

L'écolabel européen



Ce label certifie que le produit répond à des critères environnementaux fixés au niveau européen. Il est basé sur l'entièreté du cycle de vie du produit.

Pour les peintures, par exemple :

- réduction de la teneur en pigment blanc (dioxyde de titane) : limitation des émissions et rejets de déchets
- teneur en COV inférieure à 30g/l pour les peintures murales
- teneur en COV inférieure à 250g/l pour les autres peintures
- exclusion d'ingrédients très toxiques, cancérigènes, mutagènes ou toxique pour la reproduction (tolérance pour les conservateurs de 0,1%)
- limitation à 5% des ingrédients dangereux pour l'environnement
- formaldéhyde : max. 10 mg/kg

Le label est attribué par les comités d'attribution des états membres et contrôlé par des organismes indépendants et les autorités publiques.

Pour en savoir plus :

www.ecolabel.eu

L'Ange bleu



Ce label certifie que le produit répond à des critères environnementaux, basés sur une analyse du cycle de vie du produit.

Pour les peintures, par exemple :

- COV max : 700 parties/millions
- Formaldéhyde : max.10mg/kg
- Exclusion totale des ingrédients toxiques, très toxiques, biocides, métaux lourds, mutagènes, cancérigènes, reprotoxiques

Ce label est attribué et contrôlé par des organismes indépendants et les autorités publiques.

Pour en savoir plus :

www.blauer-engel.de

NaturPLus



Ce label certifie que le produit répond à des critères environnementaux, basés sur une analyse du cycle de vie du produit.

Pour les peintures, par exemple :

- la part de matières premières renouvelables et/ou minérales doit représenter au moins 85% du contenu du produit;
- les matières premières utilisées doivent être disponibles sur terre en quantités suffisantes (donc pas épuisables à court terme);
- interdiction d'utiliser des ingrédients nocifs pour l'environnement et/ou la santé (qu'il s'agisse d'ingrédients de base, de matières supplémentaires ou de matières de charge);
- les émissions lors de la production et de l'utilisation doivent rester limitées;
- lors de la production du produit, la consommation d'énergie doit rester limitée;
- l'emballage doit avoir des caractéristiques écologiques optimales (papier ou carton recyclé, bois portant le label FSC, sans halogènes et plastifiants).

En plus des critères de base, les peintures doivent répondre à une série de critères spécifiques. La catégorie 'peintures' est divisée en laques et lasures d'une part et peintures pour murs d'autre part. Pour les deux groupes, des critères environnementaux plus spécifiques sont développés. Ces critères portent entre autres sur la composition: concentrations maximales en métaux lourds, COV, composés aromatiques, etc.

Le label est attribué et contrôlé par un organisme indépendant.

Pour en savoir plus :

www.naturplus.org

Öko-Test



Öko-Test n'est à proprement parler un label. Il s'agit d'un organisme allemand de protection des consommateurs qui teste et qualifie les produits sur base de cahiers des charges strictes et de tests comparatifs. Les produits reçoivent, le cas échéant, la mention « Gut » ou « Sehr Gut ».

Pour en savoir plus :

www.oekotest.de

La teneur en COV

Les composés organiques volatils sont des substances que l'on retrouve dans les solvants de nombreuses compositions de peintures. Notamment issus des solvants, on les retrouve dans les matériaux de bricolage et d'ameublement, les colles, les produits de nettoyage....et les peintures. Les émissions de COV concourent à la modification de la couche d'ozone avec des conséquences sur l'écosystème. Ceci explique les réglementations environnementales adoptés par l'Europe.

Les COV de sources variées peuvent s'accumuler dans l'air des maisons. La plupart des COV ont des effets potentiels sur la santé :

- irritations des voies respiratoires, des yeux et de la peau
- démangeaisons
- maux de tête, fatigue, étourdissement
- perturbation du sommeil
- fragilisation du système immunitaire

Il convient donc de limiter au maximum la teneur en COV dans les produits de consommation et des peintures en particulier.

La directive européenne de 2004 vise à limiter la teneur totale des COV de certaines peintures et vernis. Elle vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les valeurs seuils d'application, exprimées en grammes par litre, par catégorie de produit (PS : phase solvantée ; PA : phase aqueuse).

	Sous-catégorie de produits	Type	Phase II (g/l)* à partir du 01/01/2010
a	Intérieur mate murs et plafonds (brillant = 25 à 60°)	PA PS	30 30
b	Intérieur brillante murs et plafonds (brillant > 25 à 60°)	PA PS	100 100
c	Extérieur murs support minéral	PA PS	40 430
d	Peintures intérieur/extérieur pour finitions et bardages bois ou métal	PA PS	130 300
e	Vernis lasures intérieur/extérieur pour finitions, y compris lasures opaques	PA PS	130 40
f	Lasures non filmogènes intérieur/extérieur	PA PS	130 700
g	Impressions	PA PS	30 350
h	Impressions fixatrices	PA PS	30 750
i	Revêtements monocomposants à fonction spéciale	PA PS	140 500

j	Revêtements biocomposants à fonction spéciale pour utilisation finale spécifique, sur sols par exemple	PA PS	140 500
k	Revêtements multicolores	PA PS	100 100
l	Revêtements à effets décoratifs		200 200

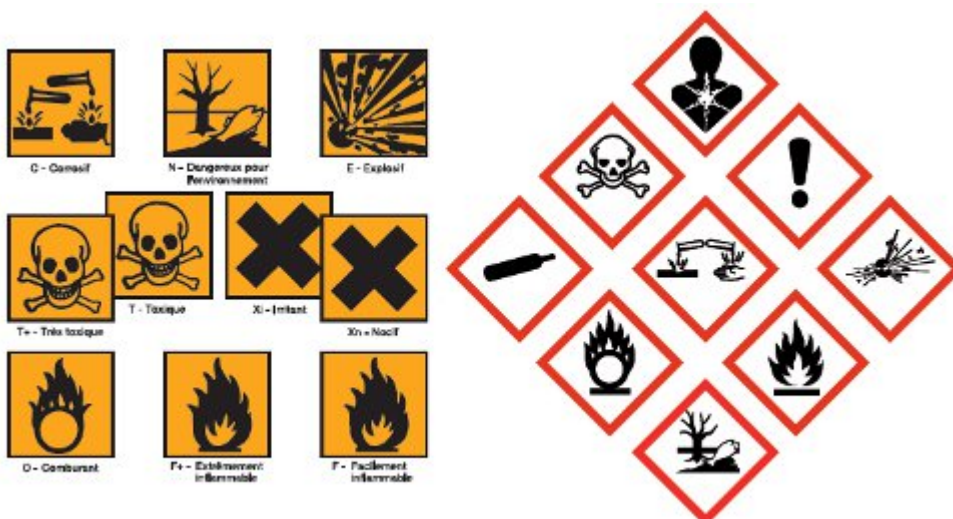
Pour en savoir plus :

- http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/consultation/2.250.190.28.8.4381

[HAUT](#)

Les pictogrammes

[Signification des pictogrammes de danger](#)



[HAUT](#)



[Consultez ou téléchargez notre brochure "Les étiquettes sans prise de tête"](#)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <http://www.ecoconso.be/fr/Les-etiquettes-sans-prise-de-tete%2C550>

[2] <http://www.ecoconso.be/fr/thematiques/etiquetage>

- [3] <http://www.ecoconso.be/fr/thematiques/materiaux>
- [4] <http://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>
- [5] <http://www.reptox.csst.qc.ca>
- [6] <http://www.inrs.fr>
- [7] <http://www.afsset.fr>
- [8] <http://www.infolabel.be>
- [9] <http://www.ecoconso.be>
- [10] <http://www.marque-nf.com>
- [11] <http://www.ecolabel.eu>
- [12] <http://www.blauer-engel.de>
- [13] <http://www.naturplus.org>
- [14] <http://www.oekotest.de>
- [15] http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/consultation/2.250.190.28.8.4381
- [16] <http://www.ecoconso.be/spip.php?article279>
- [17] <http://www.ecoconso.be/fr/Les-etiquettes-sans-prise-de-tete>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

